



APPEL À FILMS . MAURICE . 2014

RÈGLEMENT

L'Association Porteurs d'Images organise du 7 au 11 octobre 2014 la 7^{ème} édition de Île Courts-Festival International du Court Métrage de Maurice. Pour un programme spécial **Fenêtre sur l'Océan indien**, un **APPEL À FILMS** est lancé à Maurice. Il n'y a pas de compétition, le Festival étant avant tout un lieu de rencontres et d'échanges avec le public.

1. Conditions de participation

Pour être retenus, les films devront correspondre aux critères suivants :

Durée maximum : 30 minutes
Langue : Toute langue si sous-titrée en français et/ou en anglais
Genre : Fiction, documentaire, animation, expérimental
Format : DVD
Période de production : 2012 à 2014
Pays de production ou pays d'origine du réalisateur : Maurice

Le film doit également respecter les lois en vigueur concernant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.

2. Inscription

Le dossier d'inscription doit être envoyé au plus tard le lundi 21 juillet 2014, et doit contenir les éléments suivants:

- la fiche d'inscription signée à demander à contact@porteursdimages.org ou à télécharger sur www.porteursdimages.org/ilecourts > Section ÎLE COURTS 2014,
- une copie DVD du film ou un lien de visionnage,
- 1 photo du film (300 dpi, JPEG).

3. Autorisation de publication des données d'inscription

Les données et photos fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications bilingues (programme du Festival, site Internet, etc.) et seront susceptibles de faire l'objet de traductions, corrections ou modifications préalablement à leur publication. Par les présentes, vous autorisez, à titre gratuit, l'association Porteurs d'Images à les utiliser dans ce cadre.

4. Diffusion télévision et Internet

A l'issue de leur inscription, tous les participants dont les films sont sélectionnés autorisent Porteurs d'Images à publier ou faire publier les éléments transmis les concernant (photos, présentation du réalisateur, synopsis, liste technique, etc.) et un extrait ou une bande annonce de leur film d'une durée maximum de 3 minutes sur le site du Festival, sur les sites internet des partenaires du Festival, dans tous les médias et sur tous supports : programme du Festival, trailer du Festival, etc., dans le seul cadre de la promotion du Festival Île Courts, des auteurs et des œuvres qui y sont présentés, pour une durée illimitée et dans le monde entier.

6. Forum Film Bazar

Tous les films diffusés au Festival Île Courts seront répertoriés dans le catalogue du Forum Film Bazar, et seront mis à la disposition des Festivals partenaires pour visionnage pendant toute la durée du Forum Film Bazar, uniquement dans l'espace réservé aux visionnages, qui se tiendra du 8 au 10 octobre 2014.

7. Archivage et consultation au Centre de Ressources de Porteurs d'Images

Porteurs d'Images tient un Centre de Ressources, mettant à disposition des membres de l'association un espace de

travail ainsi qu'un répertoire de films qu'ils peuvent visionner sur place.

A cet effet, elle conserve et archive toutes les œuvres soumises à la sélection du Festival Île Courts. Elle pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à les transférer sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

Dans ce cadre, vous autorisez Porteurs d'Images, à titre gratuit, à réaliser la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés dans son Centre de Ressources, pour les membres de l'association uniquement, et ce, pour une durée de 10 ans, à compter de l'inscription du film, renouvelable par tacite reconduction sauf en cas de demande adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

8. Film. Box.

Dans le cadre du projet Film. Box., Porteurs d'Images consacre une section de son site internet www.porteursdimages.org à répertorier de films de Maurice, sur Maurice et/ou réalisés par des Mauriciens. Les participants dont les films sont sélectionnés autorisent Porteurs d'Images à répertorier ces films sur le site internet Film. Box., et s'engagent à répondre à toute demande de renseignements et d'images complémentaires de la part de Porteurs d'Images sur le film et sur le réalisateur/la réalisatrice du film.

9. Cas non prévus et contestations

Le bureau de Porteurs d'Images est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

10. Divers

L'inscription au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de Porteurs d'Images se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation. Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux mauriciens.

Porteurs d'Images

Association enregistrée auprès du Registrar of Associations sous le numéro 10876

38 rue Dr Émile Duvivier

Beau Bassin

Maurice

T : 465 38 26

E : contact@porteursdimages.org